

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Et auquel elle a été habituée, il faut l'ajouter, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit au député devant le comité, lorsque ce dernier a étudié le budget, il existe à Toronto une situation aberrante mais de courte durée résultant de ce qu'on a accéléré l'abandon du tri manuel au terminal A par la mise en service des trois usines de tri automatique. En date de lundi dernier, l'arriéré de Toronto représentait le travail d'une équipe, et il était localisé à l'usine centre-sud.

En ce qui concerne l'expérience de M. Ying Hope, je n'en connais pas moi-même les détails ni les paramètres. Tout ce que j'en sais, c'est qu'elle ne date pas d'hier, et tous les objets de correspondance sont sûrement arrivés. Les anomalies de distribution par rapport au service auquel M. Hope a été habitué ont pour raison celle que je viens d'indiquer au député: le goulot d'étranglement temporaire a certainement disparu maintenant. Et je demanderai maintenant à tous les députés qui éprouveront des difficultés précises de bien vouloir m'en informer personnellement pour que je puisse me renseigner.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au même sujet. Le conseiller municipal ne démentira sûrement pas le vieux proverbe disant que c'est l'espoir qui fait vivre. L'Association des hommes d'affaires indépendants s'est plainte de la lenteur désespérante du courrier dans la région torontoise et a signalé que la date d'oblitération des enveloppes ne fait même plus foi dans la comptabilité des règlements de comptes en souffrance. Est-ce que le ministre des Postes ne voudrait pas se pencher également sur ce problème pour essayer de le régler?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le député sait que je m'intéresse beaucoup à l'avis des petits hommes d'affaires et à celui de la Fédération. Nous avons besoin d'eux comme ils ont besoin de nous. Je n'ai pas eu connaissance que l'Association des hommes d'affaires indépendants ait fait des instances dans le sens des observations du député. Je vais me renseigner pour voir ce qu'il est possible de faire.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE REFUS PRÉSUMÉ DES EMPLOYÉS DE MONTRÉAL DE FOURNIR DES SERVICES EN ANGLAIS—LA DATE DU RAPPORT SUR LA PRIME AU BILINGUISME

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor qui est responsable de tant de choses qui se passent dans la Fonction publique. Ma question découle des dépêches qui ont annoncé qu'hier, je pense, quelque 13,000 fonctionnaires de la région de Montréal ont organisé un boycottage linguistique en refusant de fournir des services en anglais jusqu'à ce que certaines conditions soient remplies. Le ministre peut-il nous dire quelles sont les mesures que lui et son

Questions orales

gouvernement ont prises pour que les contribuables de Montréal bénéficient à nouveau de ces services.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, d'une certaine façon, on pourrait dire que la situation est hypothétique car, à l'exception de ces dépêches, nous n'avons reçu aucune communication à ce sujet. Pour l'instant, tout ce que je peux dire—et j'ai vérifié dans tous les ministères—c'est qu'aucun groupe n'a refusé jusqu'à présent d'utiliser les deux langues officielles. Il s'agirait plutôt d'une menace qu'une action concrète.

Ceci dit, je tiens à préciser que les fonctionnaires employés au Québec ou ailleurs et qui occupent des postes désignés bilingues savent parfaitement que leur tâche consiste à prêter un service et à fournir des renseignements et des services dans les deux langues officielles, au désir de la clientèle. Telle est la politique officielle du gouvernement et nous nous en tiendrons là. A propos de ce que disaient les dépêches, puisque ce sont elles seules qui ont mentionné le problème, la prime au bilinguisme est une question en litige qui sera réglée d'une manière définitive quand nous aurons terminé l'examen de mise en œuvre de la politique des langues officielles. Nous prévoyons avoir terminé dans quelques semaines.

Par ailleurs, certains demandent de réduire le nombre de postes bilingues au Québec, chose qui nous conviendrait parfaitement puisqu'il y a un an à peine, les mêmes personnes qui se plaignent aujourd'hui nous demandaient d'augmenter le nombre de postes bilingues dans la région. En fait, nous pourrions donner suite à leur nouvelle requête plutôt qu'à l'ancienne.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le ministre ait pu apporter ces précisions. Peut-être s'agit-il d'une tactique adoptée par le groupe concerné. Le ministre pourrait-il nous dire où en est l'étude entreprise il y a à peu près deux ans au sujet de la prime et nous préciser la date de publication et de mise en application de ce rapport?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déclaré plus tôt qu'il prendrait des mesures en ce sens. Bien entendu, ces mesures s'appliqueront rétroactivement à partir du 1^{er} novembre 1976. A ce moment-là, nous avons clairement indiqué qu'il s'agissait d'une question très complexe, et je pense que les syndicats le comprennent fort bien. Il faut déterminer la méthode qui sera employée, les montants qui seront versés et les critères qui seront utilisés. Ce qui a compliqué la situation, c'est que le gouvernement a annoncé son intention de réviser sa politique sur les langues officielles, ce qui aura des répercussions sur le nombre de postes désignés bilingues qui donneront droit à l'indemnisation quand elle sera accordée. J'ai aussi entendu les porte-parole du syndicat admettre qu'il fallait attendre l'annonce de la nouvelle politique d'application de la loi sur les langues officielles. Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, cette annonce sera probablement faite avant la fin de la session, voire d'ici quelques semaines.